



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 27 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 22 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CASASOPRANA	à	Mme JOLY
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. SBRAGGIA	à	M. FERRARA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Mai 2013

Délibération N°2013 / 151

**Programmation pour la saison estivale 2013.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Depuis douze ans, la programmation estivale se veut diverse et adaptée aux attentes du plus grand nombre. Résolument plurielle, elle s'appuie sur une mosaïque de genres et de pratiques artistiques dans le domaine du spectacle vivant.

L'objectif de ce programme est de proposer une multitude de formes, conciliant talents peu connus et artistes de notoriété nationale, voire internationale.

La place laissée aux groupes de chant et de musique Corses, attire une grande partie de la population locale ainsi que de nombreux touristes conquis par la richesse du répertoire insulaire.

Le calendrier de la saison 2013 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une planification d'événements et de représentations émanant d'une part :

- de l'Office Municipal du Tourisme.
- et d'autre part, des services de la Ville (Culture et service de coordination des manifestations extérieures) dans le cadre d'un partenariat renforcé avec des acteurs culturels et des porteurs de projets privés.

La Ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement les projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents du CTM / service Festivités, en ouvrant ses espaces et particulièrement le théâtre de verdure du CASONE, aux producteurs de spectacles permet qu'une saison estivale complète soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des partenaires, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, sachant que la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal impose par la loi et par la délibération du 29 juillet 2009, l'obligation d'une redevance, chaque organisateur occupant le domaine public devra verser à la commune la somme fixée par la délibération sus citée, au chapitre de la tarification des spectacles en plein air et fonction de la variable jauge attendue / jauge effective. Cette même tarification, étant soumise par ailleurs, au recours au partenariat, elle entraîne pour certains de nos partenaires, des modifications tarifaires considérées selon le principe du bénéfice lié à l'intérêt général, comme partie de l'aide à la promotion d'une ville.

Etant considéré le calendrier arrêté comme suit (sous réserve de modifications) :

### Programme d'activités

#### **Place de Gaulle :**

- 3 au 9 juin : Semaine de la langue Corse.
- 10 au 15 juin : Semaine Napoléonienne.
- 21 juin : Fête de la musique.
- 06 juillet : concert du groupe « Andà », autoproduction.
- 14 juillet : FETE NATIONALE - Feu d'artifice et bal populaire à partir de 21h30 Ouverture du bal.
- 22h30 Feu d'artifice tiré du port de Commerce, 22h45 Grand bal populaire.
- 24 juillet : Concert Scène Corse, production association Tempu è Arte.
- 14 août à 22h00 « Soirée Empire », spectacle musical.
- 15 août : 22h00 Feu d'artifice et concert de l'artiste « Jennifer », production Office de tourisme municipal.
- 17 août : concert du groupe « Canta u Populu Corsu », production office de tourisme municipal.
- 22 août : « Festiballu », production association tutti in piazza.
- Les 5, 12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16, 23 et 30 août à 21h : Shopping de Nuit.
- Du 13 au 15 août : Les Journées napoléoniennes de la Ville d'Ajaccio.
- 9 septembre à 21h : Concert gratuit Commémoration Libération de la Corse.

### **Kiosque place de gaulle :**

- Les 8, 15, 22, 29 juillet et 5, 12, 19, 26 août à 19h : Les Musiques du Diamant.

### **Cour anglaise Hôtel de Ville :**

- Les 13 et 14 août 10h – 19h Exposition du matériel de santé de la Grande Armée,
- Locu Teatrale « i foli turchini di a me minnana », production office de tourisme.

### **Place Foch :**

- Les jeudis 4, 11, 18, 25 juillet et 1<sup>er</sup>, 8, 22 et 29 août à 19h : La Relève de la Garde.
- 19 et 20 juillet : journées du livre Corse,
- 9 et 10 août : journées du livre corse.
- 23 juillet : Découverte les vins de l'AOC Ajaccio, animation musicale ; production OMT.
- 2 août : Découverte les vins de l'AOC Ajaccio, animation musicale ; production OMT.
- 9, 16, 23, 30 juillet et 6, 20, 27 août : « les mardis du jazz ».

### **Lazaret :**

- 25 au 29 juin : festival Jazz in Aiacciu.
- 12 juillet vernissage artiste : « Shadha ».
- 17 au 20 juillet : cycle « Science et humanisme », conférences et débats.
- 31 juillet au 2 août les musicales du lazaret.

### **Place d'Austerlitz « Casone » :**

- 30 juillet : concert Patrick Bruel, production Key-prod.
- 1<sup>er</sup> août : Concert symphonique Sylvie Vartan et l'Ensemble Instrumental de Corse, production Concept Event.
- 8 août : Concert groupe I Muvrini.

### **Eglise St Roch :**

- Les 3, 10, 17, 24, 31 juillet, 7, 14, 21, 28 août et 4, 11, 18 septembre à 19h : Les Polyphonies de l'été, production office de tourisme municipal.

### **Jardins familiaux des Cannes :**

- Du 1<sup>er</sup> au 30 juin : expositions de Noelle Théry, Joëlle Dollé intitulée : « Un jardin en partage » et « Des légumes et des hommes ».
- Du 17 au 22 juin : exposition de Liza Terrazoni et Jacques Maton intitulée : « Gens des cannes, gens des salines, gens d'Ajaccio ».
- 20 et 22 juin : représentation théâtrale « Gens des Cannes, Gens des Salines, Gens d'Ajaccio »,

### **Ville :**

- 1<sup>er</sup> au 5 juillet : représentations ateliers de théâtre dans les quartiers avec la pièce amateur « Les démasqués », lieux : cour de l'école primaire st jean, centre social des cannes, cour de l'association des jardins de l'empereur, cour de l'école Sampiero, cour de l'association Acclam Mezzavia.
- 13 août Défilés,
- 14 août Défilés,
- 15 août Cérémonies officielles, participation des troupes aux cérémonies officielles, civiles et militaires, de 10h00 à 12h00.
- Du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre : « Racines de Ciel », lycée Fesch.

Etant considéré que les moyens techniques souhaités par les partenaires sont aux normes et disponibles,

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER** cette proposition de programmation pour la saison « Estivale 2013 ».  
**D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de son Président**  
**et après en avoir délibéré**

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992,  
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente en date du 24 mai 2013.

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- la proposition de programmation pour la saison Estivale 2013, telle qu'exposée ci-dessus.

**AUTORISE M. Le Maire**

- à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jours, mois et an que dessus**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



*Simon Renucci*  
**DI Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130527-2013\_151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2013